
Une dénonciation à demi-mot. Parler de la corruption des médecins légistes dans les rapports médico-légaux

Fabien Provost*¹

¹Centre d'études sud asiatiques et himalayennes – Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS), CNRS – France

Résumé

Fabien Provost (CESAH, EHESS-CNRS)

En Inde, la presse fait régulièrement état de situations où un médecin légiste est soupçonné d'avoir falsifié ses résultats contre un pot-de-vin ou en raison d'actes d'intimidation. Les médecins légistes, conscients des soupçons pesant sur leur profession, se montrent particulièrement vigilants lorsqu'ils sont confrontés aux écrits d'un confrère.

Au cours d'une enquête de douze mois, menée entre 2013 et 2015 dans trois hôpitaux universitaires d'Inde du Nord, j'ai exploré les réactions des médecins légistes face à un rapport qu'ils jugent suspect ou incohérent. Dans cet article, j'analyse la manière dont ceux-ci concilient, dans leurs rapports écrits, la volonté de dénoncer la corruption et le souci de se protéger des répercussions négatives d'une dénonciation. Comment cherchent-ils à évoquer l'hypothèse d'une falsification sans donner l'impression d'outrepasser leurs fonctions ? Comment de telles tentatives sont-elles reçues dans les tribunaux ? Ce faisant, j'éclairerai la dimension langagière du " travail de démarcation " (Gieryn, 1983) par lequel les médecins légistes indiens cherchent, avec un succès variable, à étendre leur champ de responsabilité au sein des procédures de justice.

Gieryn, Thomas (1983). " Boundary-Work and the Demarcation of Science from Non-Science: Strains and Interests in Professional Ideologies of Scientists ", *American Sociological Review*, vol. 48, no 6: 781-795. <https://doi.org/10.2307/2095325>

Mots-Clés: Travail de démarcation, rapport médico, légal, dénonciation, falsification, Inde

*Intervenant